

**ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD**

I

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique*

JLE-0313

Québec, le 18 mars 1985

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer aux discussions intervenues entre les représentants de nos deux Gouvernements, en ce qui a trait à la modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Nos Gouvernements respectifs partagent depuis longtemps l'opinion que les mesures prises en collaboration étroite entre eux deux permettent le plus économiquement et le plus efficacement d'assurer un potentiel d'alerte, en cas d'attaque aérospatiale dirigée contre l'Amérique du Nord, et de contrôle, face aux intrusions d'avions virtuellement hostiles, dans l'espace aérien sur lequel le Canada et les États-Unis exercent leur souveraineté. D'importants éléments du Système actuel de défense aérienne de l'Amérique du Nord ont été mis en place conjointement par le Canada et les États-Unis, au cours des années 1950. Or, ces éléments tombent en désuétude et se révèlent de plus en plus coûteux à exploiter et à entretenir. À la même époque, nos adversaires éventuels ont amélioré leur potentiel d'attaque aérienne de l'Amérique du Nord en ajoutant de nouveaux bombardiers et missiles de croisière à leur inventaire stratégique; il fallait donc améliorer les moyens de détection et de dissuasion permettant de parer à une attaque de leur part.

Par conséquent, nos deux Gouvernements, dans l'exercice de leurs obligations nationales et mutuelles en matière de défense, sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et dans l'intérêt de la sécurité du Canada et des États-Unis, ont décidé d'entreprendre un programme de modernisation du Système de défense aérienne de l'Amérique du Nord. Les éléments visés par ce programme, de même que les obligations respectives de chaque Gouvernement, sont énoncés dans le Mémoire d'entente sur la modernisation du Système de défense aérienne de l'Amérique du Nord, qui fait partie intégrante du présent Accord et qui a été signé aujourd'hui par le secrétaire à la Défense, pour les États-Unis, et le ministre de la Défense nationale, pour le Canada. Voici les dispositions qui sont en outre convenues: